

par François 1^{er} en 1524. Une édition allemande en fut aussi publiée à Augsbourg en 1613.

M. A. de Lacaze attribue à Lescarbot une édition annotée des *Voyages de Samuel de Champlain*, mais c'est en vain que nous l'avons cherchée dans la dernière édition du *Manuel du libraire*, de Brunet, et dans la *bibliothèque des voyages*, de Boucher de la Richarderie: il y a encore ici évidemment confusion.

L'année suivante, il fit imprimer *la conversion des sauvages qui ont été baptisés en la Nouvelle France, cette année 1610, avec un récit du voyage du sieur de Poutrincourt* (Paris, Milot, sans date, in-8°).

Envoyé en Suisse avec Pierre de Castille, ambassadeur de Louis XIII, il publia à son retour un *Tableau de la Suisse et autres alliez de la France és hautes Allemagnes auquel sont décrites les singularités des Alpes, etc.*, sorte de poème descriptif, accompagné de plusieurs morceaux en prose (Paris, Ad. Perier, 1618, in-4°).

C'est peu après cette époque que se maria Marc Lescarbot. En effet, on trouve dans les registres de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois l'acte suivant : « Du jedy 1^{er} jour d'aoust 1619 a affidations entre M^r Marc Lescarbot advocat en parlement et d^{se}le François de Valpergue. Espousez le 3^e jour de sept. 1619. » Bien que sur cet acte il ne prit que la qualité d'avocat, Lescarbot avait le droit, dit M. Jal, d'y prendre un autre titre, car il avait une charge de commissaire de marine. Un état de paiement des pen-